



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°08

Réunion de bureau du 17 octobre 2019

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - - Julien NUCERA - Roger ATTALI  
- Alexandre MARY - Jacques THAON - Laurent CAPPATTI

---

Excusés: M. Sébastien CHILOTTI

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°07 du 10 Octobre 2019.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La commission a reçu MM. SILVESTRE BRAZ Wender et ECHAOUI Hadel, décision prise par PV distinct.

La CDA constate l'absence excusée de M. DUFFY Aurélien, décision prise par PV distinct.

Depuis le début de la saison, 12 arbitres ont été convoqués en commission de discipline avec 10 présences constatées.

Le festival U12/U13 s'est déroulé le week-end des 12 et 13 octobre 2019 dans d'excellentes conditions, grâce notamment à une organisation efficiente du département désignations. La CDA tient à remercier l'ensemble des arbitres et encadrants pour leur participation bénévole à cet événement.

Les 11, 12 et 13 octobre 2019 le CREPS d'Antibes a reçu dans ses murs le stage Elite regroupant tous les arbitres du pôle FFF de la ligue Méditerranée.

Du 21 au 24 octobre aura lieu au CREPS de Boulouris le stage JAL, auquel participeront MM. BRIKI Riad, DAFRI Yanis et MEJRI Rayan tous trois jeunes arbitres du district de la Côte d'Azur.

Le jeudi 24 octobre 2019 aura lieu la première plénière de la commission de District de l'arbitrage. M. BERG AUDIC Victor membre actif, arbitre international Futsal, sera absent suite à sa désignation au tour principal des qualifications pour la Coupe du Monde 2020 de futsal.

### **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

Les 12 et 13 Octobre 2019, 3 observations ont eu lieu.

### **4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 19 et 20 Octobre 2019.

### **Fin de séance : 22h00.**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :  
M. MARY Alexandre  
M. CAPPATTI Laurent